

SAS LOIRE ATLANTIQUE NAUTISME

Objet du marché :
Etude, Fourniture et Mise en service
d'un élévateur à bateaux de 25 tonnes

Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)
Règlement de la Consultation (RC)

Marché n° 2025RTPF4098

*(Appel d'offres ouvert selon les dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2, R2161.2 à R2161-5
du code de la commande publique)*

Date et heure limite de réception des offres :
Vendredi 14 novembre 2025 à 12h00

Cette consultation fait l'objet d'une annonce parue :

- Au JOUE
- Au BOAMP
- Sur le site de dématérialisation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>
- Sur le site internet : <http://nantesstnazaire.cci.fr/>

NB :

L'article R.2132-7 du code de la commande publique prévoit ceci : « Sous réserve des dispositions des articles R.2132-11 à R.2132-13 du code de la commande publique, les communications et les échanges d'informations lors de la passation d'un marché en application du présent livre ont lieu **par voie électronique.** »

FORMAT DE SIGNATURE ELECTRONIQUE PRECONISE : PADES

SOMMAIRE

1. IDENTIFICATION DE L'ENTITE ADJUDICATRICE	5
2. NOM OU RAISON SOCIALE ET ADRESSE.....	5
3. OBJET DU MARCHE	5
3.1 TYPE DE MARCHE DE FOURNITURE :	5
3.2 NOMENCLATURE CPV :	5
3.3 FORME DU MARCHE :	6
4. LIEU D'EXECUTION OU DE LIVRAISON	6
5. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES	6
5.1 QUANTITES (FOURNITURE ET SERVICES), NATURE ET ETENDUE (TRAVAUX)	6
5.2 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PSE)	6
5.3 CALENDRIER DES MARCHES ULTERIEURS EN CAS DE MARCHES RECONDUCTIBLES	6
5.4 VARIANTES.....	6
6. ALLOTISSEMENT.....	6
7. PLANNING PREVISIONNEL.....	7
8. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE.....	7
8.1 NOMBRE DE TITULAIRE.....	7
8.2 RETENUES DE GARANTIES / CAUTIONNEMENT.....	7
8.3 MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT	7
8.4 FORME JURIDIQUE QUE DEVRA REVETIR LE GROUPEMENT D'ENTREPRENEURS AVANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ.....	8
8.5 POSSIBILITE DE PRESENTER POUR LE MARCHE OU UN DE SES LOTS PLUSIEURS OFFRES EN AGISSANT A LA FOIS EN QUALITE DE CANDIDATS INDIVIDUELS OU DE MEMBRES D'UN OU PLUSIEURS GROUPEMENTS.....	8
8.6 LANGUE UTILISEE DANS L'OFFRE OU LA CANDIDATURE	8
8.7 DELAI DE VALIDITE DE L'OFFRE.....	8
8.8 PRESTATIONS SIMILAIRES	9
9. CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	9
10. DELAI DE RECEPTION DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE	11
10.1 DATE ET HEURE LIMITES DE DEPOT DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE	11
10.2 REMISE DE PLUSIEURS OFFRES PAR UN MEME CANDIDAT	11
11. EXAMEN DES CANDIDATURES	11
11.1 EXAMEN DES CANDIDATURES	11
11.2 ELIMINATION DES CANDIDATURES.....	11
12. CHOIX DE L'OFFRE ECONOMIQUEMENT LA PLUS AVANTAGEUSE	12
12.1 CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES	12
12.2 JUGEMENT DES OFFRES	12
12.3 NEGOCIATION	14
12.4 ATTRIBUTION DU MARCHE.....	14
13. AUTRES RENSEIGNEMENTS	14
13.1 NUMERO DE REFERENCE ATTRIBUE AU MARCHE.....	14
13.2 PROCEDURE.....	14
13.3 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	15

13.4	APPLICATION DES ARTICLES R.2162-57 A R.2162-66 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE.....	15
13.5	DELAI D'URGENCE - JUSTIFICATION	15
13.6	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	15
13.7	OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES AINSI QUE DES FORMULAIRES ADMINISTRATIFS	16
13.8	VISITE DU SITE.....	16
13.9	OBLIGATION DES CANDIDATS	16
14.	VOIES ET DELAIS DE RECOURS	17

LISTE DES ABREVIATIONS

AAPC	: Avis d'Appel Public à la Concurrence
BOAMP	: Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics
CCAG	: Cahier des Clauses Administratives Générales
CCAP	: Cahier des Clauses Administratives Particulières
CCP	: Code de la Commande Publique
CCTP	: Cahier des Clauses Techniques Particulières
DCE	: Dossier de Consultation des Entreprises
JAL	: Journal Annonces Légales
PA	: Pouvoir adjudicateur
EA	: Entité Adjudicatrice
RC	: Règlement de la consultation

	Loire Atlantique Nautisme Marché 2025RTPF4098 Elévateur à bateaux de 25t Règlement de la Consultation
---	---

Marché de TRAVAUX FOURNITURE SERVICE

1. IDENTIFICATION DE L'ENTITE ADJUDICATRICE

Société par Actions Simplifiée « Loire Atlantique Nautisme ».

2. NOM OU RAISON SOCIALE ET ADRESSE

Société par Actions Simplifiée « Loire Atlantique Nautisme ».
 Siège social : Maison de l'Entrepreneuriat et des Transitions
 1 rue Françoise Sagan
 44800 SAINT HERBLAIN
 SIRET 808 417 075 000 96.
 RCS NANTES

Nom, prénom et qualité du signataire :
 Emmanuel Jahan, Directeur Général de la SAS « Loire Atlantique Nautisme ».

3. OBJET DU MARCHÉ

La prestation a pour objet l'étude, la fourniture et la mise en service d'un élévateur à bateaux de 25 tonnes, pour le port de plaisance de Pornichet La Baule.

En solution de base : groupe thermique et groupe hydraulique (Obligation de répondre à la solution de base).

En variante technique¹, remplacement du groupe thermique par des batteries électriques (Pas d'obligation de répondre à la variante technique 1).

En Prestation Supplémentaire Eventuelle 1 : remise d'un contrat de maintenance et d'entretien pluriannuel (Réponse obligatoire).

3.1 Type de marché de fourniture :

Achat.

3.2 Nomenclature CPV :

42418000-9 Machines de levage, manutention, chargement ou déchargement.

3.3 Forme du marché :

Marché unique.

4. LIEU D'EXECUTION OU DE LIVRAISON

Le lieu d'intervention et d'exécution de la prestation est le port de plaisance de Pornichet La Baule – 44 380 Pornichet.

5. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

5.1 Quantités (fourniture et services), nature et étendue (travaux)

En solution de base : groupe thermique et groupe hydraulique.

5.2 Prestations supplémentaires Eventuelles (PSE)

PSE 1 : Remise d'un contrat de maintenance et d'entretien pluriannuel,

5.3 Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles

Sans objet.

5.4 Variantes

En variante technique 1, remplacement du groupe thermique par des batteries électriques avec :

- Remise d'une offre de base conforme aux spécifications du CCTP,
- que l'ensemble du cahier des charges (tant les pièces administratives que techniques) constitue les exigences minimales que le candidat doit respecter,

que la variante soit accompagnée d'un mémoire présentant les avantages techniques au regard des spécifications du CCTP.

6. ALLOTISSEMENT

Sans objet.

7. PLANNING PREVISIONNEL

Consultation : 15 sept 2025 / 14 nov 2025 ;
Analyse et Commissions : 15 nov 2025 / 15 déc 2025 ;
Notifications : 31 déc 2025 ;
Etude et Fourniture : du 01 janv au 31 juillet 2026 ;
Montage : sept / oct 2026 ;
Mise en service : nov 2026.

8. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

8.1 Nombre de titulaire

Un seul titulaire.

8.2 Retenues de garanties / Cautionnement

8.2.1 Garantie

Une retenue de garantie de 5% du montant total TTC du marché (y compris avenants) sera appliquée.

Elle pourra être remplacée, au gré du Titulaire, par une garantie à première demande. Cette retenue de garantie sera restituée à l'issue du délai de garantie.

Durée de la garantie : 1 an.

8.2.2 Garantie particulière relative au système de protection anticorrosion

Une retenue de garantie de 2% du montant total hors taxes du marché (y compris avenants) sera appliquée.

Elle pourra être remplacée, au gré du Titulaire, par une garantie à première demande. Cette retenue de garantie sera restituée à l'issue du délai de garantie.

Durée de la garantie : Neuf : 7 ans,

8.3 Modalités essentielles de financement et de paiement

Modalités de financement : fonds propres et emprunts.

Modalités de paiement :

 LOIRE - ATLANTIQUE NAUTISME	Loire Atlantique Nautisme Marché 2025RTPF4098 Elévateur à bateaux de 25t Règlement de la Consultation
--	---

Les prix des prestations sont forfaitaires (Solution de base, Variante technique 1) et unitaires (PSE1).

Délai global de paiement : 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes (titulaires et sous-traitants)

Les modalités relatives aux variations des prix, aux termes de paiement, ainsi qu'aux intérêts moratoires sont fixées au CCAP.

Une avance, de 5% du montant total TTC du marché, peut être versée au titulaire.

Une avance de 15% du montant total TTC du marché, pour les approvisionnement et façonnage, sous réserve de la remise d'une Garantie à Première Demande portant sur le montant total de l'avance, peut être versée au titulaire.

L'acceptation ou le refus de ces avances, selon le choix du candidat, seront à préciser, par ce dernier à l'Acte d'Engagement.

Les conditions de versement et de remboursement sont fixées au CCAP.

Mode de transmission des factures : par voie électronique suivant modalités indiquées dans le CCAP.

8.4 Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs avant attribution du marché

Groupement solidaire.

8.5 Possibilité de présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements

Sans objet

8.6 Langue utilisée dans l'offre ou la candidature

Les offres et candidatures seront entièrement rédigées en langue française ainsi que l'ensemble des documents de présentation associés.

8.7 Délai de validité de l'offre

Le délai de validité de l'offre est fixé à 120 jours, à compter de la date limite de remise des offres indiquée sur la page de garde du présent document.

	Loire Atlantique Nautisme Marché 2025RTPF4098 Elévateur à bateaux de 25t Règlement de la Consultation
---	---

8.8 Prestations similaires

Loire Atlantique Nautisme se réserve la possibilité de confier au titulaire du marchés, en application de l'article R.2122-7 du CCP, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.

La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

9. CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Contenu des candidatures et des offres		
	Réponse électronique (obligatoire en cas de réponse en groupements d'entreprises)	Documents qui seront demandés au seul candidat retenu
Lettre de candidature DC1	x	
Lettre de déclaration DC2	x	
Déclaration de sous-traitance DC 4 (en cas de présentation d'un sous-traitant)	x	
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations qui font l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices ou la lettre de déclaration DC2	x	
Attestations d'assurance en Responsabilité Civil et Professionnel		x
Attestation de régularité fiscale de l'année en cours, du mandataire et de chaque membre du groupement		x
Attestation sociale de l'année en cours, du mandataire et de chaque membre du groupement		x
Attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé, dûment complétée, accompagnée des pièces justificatives, datée		x
Copie du jugement prononcé, si le candidat est en redressement judiciaire	x	
L'Acte d'Engagement (AE) complété et daté	x	signé électroniquement format PADES recommandé
Les Décompositions des Prix Globales et Forfaitaires (DPGF) et Bordereaux de Prix Unitaires (BPU) complétés et datés	x	
Une liste de références effectuées par les candidats au cours des trois dernières années pour des prestations similaires dans les domaines qui font l'objet du présent marché	x	
Certification qualité le cas échéant	x	
Déclaration sur l'honneur conflits d'intérêts	x	
Un mémoire technique composé des notices 1 à 7 décrite ci-après (1)	x	
Pièce n°6 – Bordereau des fonctionnalités	x	

Dans le cas où un candidat fournirait avec sa candidature ou son offre des éléments relatifs à ses conditions générales de vente, l'entité adjudicatrice ne les prendra pas en considération.

	Loire Atlantique Nautisme Marché 2025RTPF4098 Elévateur à bateaux de 25t Règlement de la Consultation
---	---

La signature électronique des documents n'est plus requise lors du dépôt de l'offre.
Elle ne sera demandée qu'à (qu'aux) l'attributaire (s) du présent marché.

(1) Composition du mémoire (1 mémoire pour la Solution de Base, 1 mémoire pour la Variante technique 1) :

Une notice (n°1) rappelant le **savoir-faire** du candidat ;

Une notice (n°2) détaillant les **caractéristiques techniques de l'élévateur à bateaux ainsi que celles des matériaux et matériels mis en œuvre** (fiche techniques comprises).

L'attention du titulaire est attirée sur le fait que les caractéristiques techniques demandées dans le CCTP, notamment dans la pièce annexe 10, constituent un idéal pour l'Entité adjudicatrice, au regard de ses conditions d'exploitation. Les dérogations à ces caractéristiques techniques ne sont pas rédhitoires. Il est cependant demandé aux candidats de s'en rapprocher et de lister dans la notice n°2, les points de dérogation.

La pièce n°6 – Analyse des fonctionnalités – sera étudiée en parallèle de la notice n°2.

Une notice (n°3) précisant le **planning prévisionnel** détaillé d'exécution de l'ensemble de la prestation.

Une notice (n°4) précisant la **méthodologie d'exécution** de l'ensemble de la prestation :

- Pendant la période de préparation : documents produits et soumis au visa de l'Entité adjudicatrice ;
- Pendant la période de fabrication : points d'arrêts et contrôle en atelier, en présence de l'Entité adjudicatrice ;
- Pendant la Période de montage : organisation et procédure de montage ;
- Pendant la Mise en service : organisation et procédure des essais, documents produits et remis à l'Entité adjudicatrice

Une notice (n°5) explicitant les principales mesures proposées en matière de **gestion de la qualité**, notamment :

- l'organisation mise en œuvre,
- les contrôles (avec points d'arrêt, points critique) exercés:
 - lors des études ;
 - lors de fabrication ;
 - lors de la mise en service.

Une notice (n°6) indiquant les principales mesures proposées pour :

- la bonne tenue, le bon aspect et la propreté du chantier,
- la sécurité, l'hygiène et les conditions de travail sur le site,
- les dispositions de protection de l'environnement,
- les dispositions prises pour limiter la gêne occasionnée tant pour les riverains que pour l'activité portuaire.

Une notice « SAV » sera rédigée par le candidat (1 notice pour la Solution de Base, 1 notice pour la Variante technique 1)

Cette notice décrira :

- La Durée de la garantie des matériels fournis ;
- Les Conditions d'exercice de la garantie et du service après-vente ;

 LOIRE - ATLANTIQUE NAUTISME	Loire Atlantique Nautisme Marché 2025RTPF4098 Elévateur à bateaux de 25t Règlement de la Consultation
--	---

- La Liste chiffrée des pièces de rechange
- Le Contrat de maintenance et d'entretien pluriannuel.

10. DELAI DE RECEPTION DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE

10.1 Date et heure limites de dépôt de la candidature et de l'offre

La candidature et l'offre devront être déposées sur le site :

www.marches-publics.gouv.fr

avant la date et l'heure limite indiquées sur la page de garde du présent document.

Les dossiers déposés après la date et l'heure limite ne seront pas retenus.

10.2 Remise de plusieurs offres par un même candidat

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par l'Entité adjudicatrice, dans le délai fixé pour la remise des offres.

11. EXAMEN DES CANDIDATURES

11.1 Examen des candidatures

Les candidatures seront examinées par l'Entité adjudicatrice.

Conformément à l'article R-2144.2 du code de la commande publique, si l'Entité adjudicatrice constate que des pièces, dont la production était réclamée, sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats et qui ne saurait être supérieur à dix jours.

11.2 Elimination des candidatures

Seront éliminés :

- Les dossiers reçus après la date et l'heure limite de dépôt figurant sur la page de garde du présent document.
- Les candidatures incomplètes ou ne présentant pas les documents demandés dans le présent règlement de consultation, et ce, malgré une demande de l'Entité adjudicatrice que de les compléter.
- Les candidatures qui ne sont pas recevables.
- Les candidats dont les garanties professionnelles, techniques et financières sont insuffisantes au regard des critères suivants :
 - Garanties financières,
 - Moyens humains et techniques,

	Loire Atlantique Nautisme Marché 2025RTPF4098 Elévateur à bateaux de 25t Règlement de la Consultation
---	---

- Capacités professionnelles (seront notamment présentées les références sur des projets de nature similaire).

12. CHOIX DE L'OFFRE ECONOMIQUEMENT LA PLUS AVANTAGEUSE

12.1 Critères de jugement des offres

Les offres seront jugées en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

les Prix indiqués à l'Acte d'Engagement : 35 %

la Qualité des informations contenues dans le mémoire : 30 %

les Délais indiqués à l'Acte d'Engagement : 20 %

La qualité des informations contenues dans la notice **Service Après Ventre** : 15 %

12.2 Jugement des offres

12.2.1 Note « Prix »

La « Note Prix », correspondant au critère « prix », sera obtenue de la manière suivante : $(\text{Prix de l'offre la plus basse} / \text{Prix de l'offre analysée}) * 35$.

Lors de l'examen des Prix, le candidat communiquera, à la demande et dans les délais fixés par l'Entité adjudicatrice, les décompositions des prix forfaitaires, ainsi que les sous-détails des prix unitaires, que cette dernière estimera lui être nécessaires en vue de procéder à l'appréciation des prix indiqués à l'Acte d'Engagement de l'offre du candidat.

En cas de refus de la part du candidat, de communiquer les éléments demandés dans les délais impartis, l'offre sera considérée comme irrégulière, et sera éliminée.

12.2.2 Note « Mémoire »

La « Note Mémoire », correspondant au critère de la « qualité des informations contenues dans le mémoire », sera obtenue de la manière suivante :

Contenu	Coefficient	Non fourni	Faible	Satisfaisante	Très satisfaisante
Notice n°1	2	0	1	3	5
Notice n°2	6	0	1	3	5
Notice n°3	2	0	1	3	5

	Loire Atlantique Nautisme Marché 2025RTPF4098 Elévateur à bateaux de 25t Règlement de la Consultation
---	---

Notice n°4	6	0	1	3	5
Notice n°5	4	0	1	3	5
Notice n°6	2	0	1	3	5

Pour chaque notice constitutive du contenu, il sera procédé à l'appréciation des informations fournies : information non fournie : valeur égale à 0 – information de faible qualité : valeur égale à 1 – information de bonne qualité : valeur égale à 3 – information de très bonne qualité : valeur égale à 5.

Cette valeur sera pondérée par le coefficient correspondant à la notice analysée.

Pour chaque mémoire, toutes les valeurs pondérées des notices constitutives du contenu seront additionnées, et constitueront la valeur du mémoire.

La « Note Mémoire », correspondant au critère de la qualité des informations contenues dans le mémoire, sera ainsi obtenue de la manière suivante :
 (valeur du mémoire analysé / valeur la plus élevée) * **30**.

12.2.3 Note « Délai »

La « Note Délais », correspondant au critère « Délais », sera obtenue de la manière suivante : (Délais de l'offre la plus basse / Délais de l'offre analysée) * **20**.

12.2.4 Note « SAV »

Une notice « SAV » sera rédigée par le candidat (1 notice pour la Solution de Base, 1 notice pour la Variante technique 1)

Cette notice décrira :

- La Durée de la garantie des matériels fournis ;
- Les Conditions d'exercice de la garantie et du service après-vente ;
- La Liste chiffrée des pièces de rechange
- Le Contrat de maintenance et d'entretien pluriannuel.

Le candidat s'interdit de se réserver l'exclusivité de la fourniture des pièces de rechange provenant de sa fabrication ou de celle de ses sous-traitants ou co-traitants.

La « Note SAV », correspondant au critère « Qualité des informations contenues dans la notice SAV », sera obtenue de la manière suivante : (valeur de la notice analysée / valeur de la notice la plus basse) * **15**.

Pour chaque notice, il sera procédé à l'appréciation des informations fournies : information non fournie : valeur égale à 0 – information de faible qualité : valeur égale à 1 – information de bonne qualité : valeur égale à 3 – information de très bonne qualité : valeur égale à 5.

 LOIRE - ATLANTIQUE NAUTISME	Loire Atlantique Nautisme Marché 2025RTPF4098 Elévateur à bateaux de 25t Règlement de la Consultation
--	---

12.2.5 Note « Prix + Mémoire + Délais + SAV »

Les notes Prix, Mémoire, Délais et SAV seront additionnées.

L'offre du candidat ayant obtenu la note la plus élevée sera jugée « Offre économiquement la plus avantageuse » la mieux disante.

12.3 Négociation

Sans objet.

12.4 Attribution du marché

* Le candidat retenu est celui ayant l'offre jugée la mieux disante.

* Le candidat retenu devra, avant attribution du marché, fournir les déclarations visées à l'article L.2141-2 du code de la commande publique.

En outre, il remettra l'attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé (imprimé NOT11), dûment complétée, accompagnée des pièces justificatives, datée et signée.

Ces éléments seront fournis dans un délai de 10 jours suivant la demande faite par l'Entité adjudicatrice.

A défaut de remise de ces documents, dans les délais impartis, l'offre sera rejetée et l'élimination du candidat sera prononcée par L'Entité adjudicatrice.
L'offre classée n° 2 sera alors prise en compte.

13. AUTRES RENSEIGNEMENTS

13.1 Numéro de référence attribué au marché

2025RTPF4098.

13.2 Procédure

Le présent marché est un marché unique passé en application des articles L.2124-2, R.2124-2, R2161.2 à R2161-5 du code de la commande publique (appel d'offres ouvert).

 LOIRE - ATLANTIQUE NAUTISME	Loire Atlantique Nautisme Marché 2025RTPF4098 Elévateur à bateaux de 25t Règlement de la Consultation
--	---

13.3 Contenu du dossier de consultation

Pièce n°1 : Règlement de la Consultation,
Pièce n°2 : Acte d'Engagement,
Pièce n°3 : Cahier des Clauses Administratives Particulières,
Pièce n°4 : Cahier des Clauses Techniques Particulières, et ses annexes,
Pièces n°5 : Décompositions des Prix Globales et Forfaitaires, et Bordereaux de Prix Unitaires,
Pièce n°6 : Bordereau des fonctionnalités.

13.4 Application des articles R.2162-57 à R.2162-66 du code de la commande publique

Non.

13.5 Délai d'urgence - Justification

Sans objet.

13.6 Renseignements complémentaires

* L'Entité adjudicatrice se réserve le droit de ne pas donner suite au présent appel d'offres, ou de ne pas retenir la totalité des prestations.

Le candidat ne pourra alors prétendre à aucune indemnisation.
Aucune réclamation de sa part ne pourra être prise en considération.

* L'Entité adjudicatrice se réserve le droit d'apporter au plus tard le 4 novembre 2025, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus en déposant vos questions sur notre plate-forme de dématérialisation de nos marchés : www.marches-publics.gouv.fr jusqu'au 3 novembre 2025. Toute demande déposée après cette date limite n'obtiendra pas de réponse de la part de Loire Atlantique Nautisme. Les réponses apportées par Loire Atlantique Nautisme pourront être communiquées jusqu'au 4 novembre 2025.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier, ajouté des éléments de réponse apportés par la CCINSN, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

	Loire Atlantique Nautisme Marché 2025RTPF4098 Elévateur à bateaux de 25t Règlement de la Consultation
---	---

13.7 Obtention du Dossier de Consultation des Entreprises ainsi que des Formulaires Administratifs

* Dossier de Consultation des Entreprises :

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux entreprises depuis la plate-forme de dématérialisation : www.marches-publics.gouv.fr.
L'inscription est gratuite et rapide.

L'obtention des documents par voie électronique s'effectuera :

- conformément aux principes imposés par la plate-forme de dématérialisation,
- avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement.

Afin d'être informé des éventuelles modifications de détail apportées au Dossier de Consultation des Entreprises, le candidat est invité à compléter le formulaire de demande de renseignements, avant de télécharger le Dossier de Consultation des Entreprises.

* Les Formulaires Administratifs DC1 (Lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses co-traitants), DC2 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement), NOT12 (Etat annuel des certificats reçus), DC4 (Déclaration de sous-traitance), NOT11 (Attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé) sont disponibles sur le site : http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.htm

Les pièces générales du marché (CCTG et CCAG) sont disponibles sur les sites suivants :

pour les CCAG :

http://www.minefe.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/textes/ccagt/ccag.htm

pour les CCTG :

http://www.minefe.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/textes/ccagt/cctg.htm

13.8 Visite du site

* L'Entité adjudicatrice n'organise pas de visite du site.

* Cependant, les candidats sont réputés avoir visité le site par leurs propres moyens.

13.9 Obligation des candidats

Les candidats se doivent de signaler toute erreur, omission, imprécision, contradiction ou ambiguïté qu'ils pourraient déceler dans les documents faisant partis de la présente consultation.

 LOIRE - ATLANTIQUE NAUTISME	Loire Atlantique Nautisme Marché 2025RTPF4098 Elévateur à bateaux de 25t Règlement de la Consultation
--	---

Les candidats sont invités également :

- à prendre en considération les mesures qu'imposent la lutte contre la propagation du virus covid-19, en phase exécution du marché, si nécessaire ;
- à en tenir compte directement dans l'élaboration de leur offre.

14. VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le présent contrat est régi par le Droit français. Les tribunaux français sont seuls compétents.

En cas de différend concernant son interprétation ou son exécution, les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour parvenir à un règlement amiable.

Si toutefois elles ne peuvent parvenir à un accord, dans un délai d'un mois à compter de la notification écrite du différend par l'une ou l'autre des parties, le différend sera soumis au Tribunal Administratif de Nantes seul compétent pour connaître du litige.

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif
6 allée Ile Gloriette BP 24111
44041 Nantes Cedex 1
Téléphone : 02.55.10.10.02
Télécopie : 02.55.10.10.03
Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif
6 allée Ile Gloriette BP 24111
44041 Nantes Cedex 1
Téléphone : 02.55.10.10.02
Télécopie : 02.55.10.10.03
Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr